

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mai 2018

Étaient présents : Messieurs TROCMEZ Gérard, PONSART Patrick, HOCHARD Christian, MARTIN Daniel, DELOY Laurent, ARIZZI Bruno, RASSELET Pascal, CHAUNUT Jean-Yves Madame RASSELET Marie.

Absents excusés : BACARISSE Philippe, BACARISSE Benjamin.

L'an deux mil dix-huit, le 23 mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Germigny, sous la Présidence du Maire, Gérard TROCMEZ.
La séance est ouverte à 18h30.

M Laurent Deloy est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de DETR a été faite concernant les travaux du cimetière ainsi que pour le remplacement des portes et fenêtres de la mairie. La préfecture a informé la commune de la complétude du dossier, nous sommes en attente du montant de la dotation. Les travaux concernant le remplacement des fenêtres et de la porte débuteront en septembre.

Approbation du devis : transformation de l'école en foyer rural :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale qu'il existe un fond de soutien aux investissements communaux. Pour pouvoir en bénéficier, la commune doit faire la demande de travaux au Grand Reims avant le 30/11/2018 pour une réalisation des travaux en 2019.

M. Palloteau de l'entreprise HOME Bureau d'Etudes de Rosnay est venu présenter sa proposition de maîtrise d'œuvre aux membres du Conseil.

Monsieur le Maire propose d'engager le projet de maîtrise d'œuvre pour transformer l'ancienne école en foyer rural.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'engager la procédure.

Organisation de la cérémonie du passage de la guerre 14/18 et de la destruction de Germigny

Le Conseil Municipal règle les derniers détails de la manifestation pour la commémoration de la guerre 14/18 qui aura lieu le 26 mai 2018, et revoit le déroulé complet de la cérémonie.

Questions diverses

- Location logement communal : le logement communal du 1^{er} étage va être libéré le 20 juillet prochain. La commune a déjà reçu un dossier de candidature mais comme à l'accoutumé une « info

mairie » a été distribuée afin de laisser la priorité de la location aux habitants ou aux enfants du village. Les dossiers sont à déposer à la mairie avant le 13 juin 2018

Plus de question, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,

TROCMEZ Gérard.